

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 13 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de THÉSEE (15 membres en exercice) dûment convoqué, le 04 décembre 2018, s'est réuni à la Mairie de Thésée, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLUTEAU, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MRS CHARLUTEAU Daniel, DAVID Gilles, MICHAUD Christian, GAUTIER Christian, BERNARD Pascal, PAILLET Jacques, DOLOIRE Jean-Claude, MMES BARON Nadège, AUBERT Valérie, PINAUT Jeanine.

ETAIENT ABSENTS : MRS ANDRIEU David (excusé) qui avait donné pouvoir à Mme PINAUT Jeanine, FISCHER Jean (excusé) MMES PAVONE Sylvie (excusée) qui avait donné pouvoir à Mr CHARLUTEAU Daniel, MIRLEAU Jocelyne (excusée), TROTIGNON Nelly (excusée) qui avait donné pouvoir à Mr DAVID Gilles.

Le procès-verbal de la dernière séance a été approuvé.

Madame BARON Nadège a été élue secrétaire.

Monsieur Charluteau ouvre la séance de Conseil Municipal en ayant une pensée pour les victimes et les familles de ce nouvel attentat qui vient de frapper la France à Strasbourg. Il rappelle également les décès survenus sur le mouvement des « Gilets Jaunes ».

1) CONTRAT DE PRESTATION DE MAINTENANCE SIAAM DE MONTRICHARD

Comme déjà évoqué lors de précédentes réunions de conseil, la commune souhaite souscrire un contrat de maintenance des équipements d'assainissement collectif avec le syndicat intercommunal d'assainissement collectif de l'agglomération de Montrichard.

Ce contrat portera sur les équipements suivants :

- Station d'épuration
- Poste de refoulement pont de Pouillé
- Poste de refoulement place de la Gare
- Poste de refoulement « Les Varennes »
- Poste de refoulement route de Vierzon

Tous ces points vont être équipés d'un coffret de télégestion sofre (alarme).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

- De souscrire un contrat de maintenance avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Collectif de l'Agglomération de Montrichard,
- De charger Monsieur Le Maire pour mener à bien cette affaire, et signer toutes pièces concernant ce contrat.

2) RECENSEMENT DE LA POPULATION – CREATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- La création d'emplois de non titulaires en application de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à raison de 3 emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, pour la période allant du 07/01/2019 au 17/02/2019.
- La rémunération sera calculée sur la base du SMIC brut publié au 1^{er} janvier 2019, complété par une indemnité kilométrique en référence au barème des indemnités kilométriques applicable au 1^{er} janvier 2019.

3) CONTRAT D'APPRENTISSAGE – CAP PETITE ENFANCE ECOLE

Monsieur Le Maire expose,

Considérant une demande de l'école Jacques Prévert, et que l'apprentissage permet à des personnes de 16 à 25 ans (dérogation à la limite d'âge de 16 ans pour les jeunes de 15 ans au terme de l'année civile, qui peuvent être inscrits sous statut scolaire dans un lycée professionnel ou CFA) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- Décide le recours au contrat d'apprentissage,
- Décide de conclure dès le 17/12/2018, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de poste	Diplôme préparé	Durée de formation
Ecole Jacques Prévert	01	CAP PETITE ENFANCE	2 ans

- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019, au chapitre 012,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec le centre de formation des apprentis.
- Des aides seront sollicitées auprès de la Communauté de Communes Val de Cher Conseil et du Conseil Régional.

4) PROJET DE TERRAIN MULTISPORTS – D.E.T.R.

Monsieur Le Maire rappelle que le projet de construction d'un CITY va se concrétiser sur l'exercice 2019, le chiffrage de cette opération est le suivant :

Désignation	Dépenses H.T.
Création d'un plateau sportif 33m x 18.50m (gros œuvre)	19 940.00 €
Multisports (volley, buts, basket) avec clôture en Panneau acier	18 753.75 €
Montage, gazon synthétique, traçage des lignes	15 887.27 €
TOTAL	54 581.02 €

Il demande à l'ensemble du conseil municipal, l'autorisation de déposer une demande au titre de la D.E.T.R année 2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Monsieur Le Maire à solliciter auprès de la Préfecture, la D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) au titre de la création, aménagement et réhabilitation d'équipements sportifs, une subvention au taux maximum (entre 20 et 50 %).

5) PARTICIPATION FINANCIERE A LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS

Monsieur Le Maire rappelle que dans le cadre d'un contrat groupe la collectivité fait adhérer obligatoirement le personnel à la protection sociale des agents (garantie maintien de salaire en cas d'arrêt de travail pour maladie et accident). Monsieur Le Maire propose que chaque agent souscrive un contrat personnel labellisé et facultatif avec participation mensuelle de la collectivité.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ De participer à compter du 01/04/2019, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- ✓ De verser une participation mensuelle de 15 €, à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance Maintien de Salaire labellisée.

6) RODP – REDEVANCE REGLEMENTEE POUR CHANTIER(S) PROVISoire(S)

Monsieur Le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal du décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ADOPTÉ la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

7) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur Le Maire indique qu'il convient de créer un poste d'adjoint technique au 01/01/2019, pour procéder à son recrutement courant 1^{er} trimestre 2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De créer un poste à temps complet 35/35h d'adjoint technique (spécialité conducteur d'engins) à compter du 1^{er} janvier 2019
- De lancer la campagne de recrutement

8) VENTE COMMERCE 68 RUE NATIONALE

Le projet de location du bâtiment sis 68 rue Nationale est abandonné. Monsieur Le Maire propose de vendre ce bâtiment, afin de ne pas le laisser à l'abandon et se dégrader.

Une demande d'estimation des domaines est en cours.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De vendre ce bâtiment sis 68 rue Nationale
- De proposer la mise à prix à 30 000 €, et de vendre à l'acquéreur le plus offrant
- D'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la vente de ce bien
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à cette vente.

9) VENTE LICENCE DE DEBIT DE BOISSON – CATEGORIE IV

Monsieur Le Maire indique que le projet d'installation d'un bar/PMU sur la commune est abandonné, et que le délai de la licence IV va bientôt expirer. Il demande à l'ensemble du Conseil Municipal de se positionner sur la vente de cette licence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De vendre cette licence à tout établissement titulaire d'un droit d'exploitation qui souhaite l'acquérir,
- De fixer le prix de vente de celle-ci à 3 000 € (trois mille euros)
- De charger Monsieur Le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à cette vente
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents à intervenir dans le cadre de cette vente.

10) TARIF CANTINE SCOLAIRE MUNICIPALE POUR LES ECOLES EXTERIEURES

Monsieur Le Maire indique que dans le cadre de l'USEP, des écoles nous sollicitent pour l'hébergement, le petit déjeuner, le déjeuner et le dîner.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- De fixer les tarifs cantine scolaire pour les écoles extérieures suivant le tableau ci-dessous :

Repas	Tarifs ENFANT	Tarifs ADULTES
PETIT DEJEUNER	2.50 €	3.00 €
DEJEUNER	4.00 €	5.00 €
DINER	4.00 €	5.00 €

11) ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DES SERVICES ASSOCIÉS – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS

Vu la directive européenne 2009/72/CE du Parlement Européen et du conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Il paraît opportun d'adhérer au groupement de commandes au moyen d'une convention de groupement qui en définit les modalités de fonctionnement,

Sur proposition de la Communauté de Communes Val-De-Cher-Controis et, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 0 voix contre, 13 voix pour, décide :

- De confirmer l'adhésion de la Commune au groupement de commandes pour la fourniture d'électricité pour une durée illimitée.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention constitutive du groupement jointe en annexe et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- De communiquer au coordonnateur du groupement, les éléments nécessaires au déroulement de la procédure de mise en concurrence, notamment la liste des sites de consommations concernés,
- D'autoriser le coordonnateur à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- D'assurer la bonne exécution des marchés portant sur l'intégralité des besoins, éventuellement ajustés en cours d'exécution.

12) DECISION N° 3 – INTEGRATION ECRITURES BUDGETAIRES SYNDICAT DE LA RENNE ET SIVOS

Afin de faire correspondre les écritures budgétaires de dissolution du SIVOS et du syndicat de la Renne avec les écritures du Trésor Public, il convient de prendre une décision modificative.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'inscrire les écritures budgétaires suivantes :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT – Article 002	+ 15 364.72 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT – Article 001	+ 6 631.39 €

Monsieur Le Maire indique avoir été saisi concernant l'installation de compteurs linky sur la Commune, avec une demande de délibération du Conseil Municipal pour s'opposer à la pose de celui-ci sur notre territoire. Le Conseil Municipal indique qu'il s'agit d'une décision qui appartient à chaque administré à titre privé, le Conseil Municipal tient à conserver la liberté individuelle de chacun et laisse libre choix aux habitants de la Commune de souscrire ou non ce nouvel équipement.

Une réponse sera adressée aux administrés ayant saisi Monsieur Le Maire. Une demande d'avis sera faite auprès du SIDELC.

Affaires diverses :

Point financier sur l'opération du centre bourg : total autofinancement de la commune 59.50 % de l'opération soit 720 252.20 € et 40.50 % de subventions pour 489 543.00 €. La collectivité n'a pas débloqué la ligne de trésorerie initialement prévue.

Pour l'école, la commune a obtenu de la DETR pour l'achat d'un TBI et d'un portable : Coût total des acquisitions = 3 918 €
DETR 2018 pour 1 142.75 €.

Nomination des membres de la commission de contrôle de la liste électorale suite à la réforme de la gestion des listes électorales, avec la mise en place du Registre Electoral Unique dressé par l'INSEE :

5 titulaires : Mrs PAILLET Jacques, GAUTIER Christian, DOLOIRE Jean-Claude, FISCHER Jean, TROTIGNON Nelly et

3 suppléantes : Mmes PINAUT Jeanine, AUBERT Valérie, MIRLEAU Jocelyne.

A NOTER :

Dimanche 06 janvier 2019 – Vœux du Maire avec l'ensemble du Conseil Municipal à 17 heures à la salle des fêtes.

12 mai 2019 : organisation d'une journée festive à Thésée jumelage avec le Fief Sauvín, il faudra officialiser ce jumelage.

AVAC : Fusion du Centre d'hébergement de Thésée avec celui de Saint Aignan, une étude est en cours avec la Communauté de Communes pour revoir les points d'hébergement. Sur Thésée, il sera vraisemblablement conservé un gîte de 46 lits avec un terrain de camping et une aire de camping-car. Construction d'un nouveau centre d'hébergement mais on ne connaît pas encore le lieu d'implantation... Coût estimatif du projet : gîte + camping + centre d'hébergement = 3 500 000 € (financé par la Com Com).

Sainte Barbe cantonale du 1^{er} décembre : Remise des médailles, il y a environ 20 pompiers volontaires sur le centre de Thésée/Pouillé. La construction d'une caserne est prévue à Noyers sur Cher. Quel sera le devenir des petits centres d'interventions ??? Une réunion Préfecture, SDIS, Elus etc... a été annulée 2 fois de suite.

Nadège BARON : Distribution des colis de Noël pour les Aînés n'ayant pas participé au repas : samedi 22 décembre 2018 à 9 heures à la Mairie par les conseillers bénévoles et disponibles. Il faut compter environ 6 à 8 personnes. L'an prochain, il sera sûrement proposé une autre organisation avec une permanence en Mairie de date à date et les gens viendront chercher directement leur colis.

Gilles DAVID : Installation télégestion sur les équipements assainissement collectif, le montant total s'élève à 13 756.39 € TTC.

Nous sommes dans l'attente d'un chiffrage pour un bloc béton aux Varennes afin d'éviter les remontées d'odeurs.

Les travaux concernant l'agrandissement du cimetière ont débuté le 11 décembre.

Une expertise concernant une maison fissurée lors des travaux du centre bourg est programmée pour le 16 janvier prochain, tous les autres points concernant le centre bourg sont achevés. A voir l'évacuation des eaux pluviales sur la rue nationale, les travaux seront fait par les agents de la commune sur le terrain de l'Avac.

Un devis sera présenté au budget 2019 pour des tables et bancs, tables rondes pour la salle des fêtes, stands.

Nous sommes toujours dans l'attente d'un devis Eiffage pour divers travaux de voirie sur la Commune : carottage des barrières place de l'école, bateau rue du Haut Perron, rue du Haut Chesneau, goudronnage... chemin du Maurepas aux Ruines etc...

Monsieur GAUTIER indique qu'il faut également voir à la Jamblonnière et rue du Haut Chesneau.

La route de la Pichonnerie est fortement détériorée par les travaux de l'autoroute. Il avait été vu verbalement pour la remise en état, mais un courrier avec photos à l'appui seront adressés à Cofiroute afin de prouver les dégradations et d'accélérer les travaux pour remettre tout en bon état.

Christian MICHAUD : La salle des fêtes et la mairie ont été privées de chauffage pendant 10 jours à cause d'une panne sur l'allumeur de la nouvelle chaudière. Il a été demandé l'intervention du concepteur de la chaudière qui a indiqué qu'il manquait un ballon tampon de 2 000 litres afin de minimiser l'allumage de la chaudière. Un chiffrage va être demandé pour cet équipement complémentaire.

Monsieur CHARLUTEAU, indique qu'une réunion sur le plan Air Climat a été organisée par la Communauté de Communes, la collectivité va devoir faire l'inventaire de son patrimoine bâti et indiquer le mode de chauffage, l'isolation etc... Cette réunion fort intéressante portait également sur le gaspillage, la façon d'économiser de l'énergie.

La séance est levée à 21 heures.

Thésée, le 20 décembre 2018

Le Maire,

Daniel CHARLUTEAU